



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 114646

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le suivi des enfants atteints d'autisme. Confrontés à une maladie face à laquelle la médecine demeure encore aujourd'hui impuissante, de nombreux parents d'enfants autistes se tournent vers des traitements mis au point à l'étranger. Or, compte tenu des longues procédures de validation, ces traitements, notamment ceux dits comportementaux, ne sont pas pris en charge et ne bénéficient pas à l'ensemble des patients. Malgré de multiples interventions et malgré les promesses du Gouvernement, la France n'a toujours pas répondu aux besoins des populations en matière d'accompagnement de l'autisme. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin que les engagements du Gouvernement soient tenus.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114646

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13523